

la prévention du risque routier en entreprise :

DES PARTENAIRES POUR VOUS ACCOMPAGNER



- La CCI de Colmar et du Centre Alsace, la Chambre de Métiers d'Alsace, la CCI Sud Alsace Mulhouse,** aux côtés des entreprises pour :
 - sensibiliser à la problématique du risque routier professionnel
 - orienter vers des partenaires et des prestataires qualifiés
 - faciliter l'intégration de la prévention du risque routier dans la politique et la gestion quotidienne

• www.colmar.cci.fr • www.cm-alsace.fr • www.mulhouse.cci.fr •
- La Sécurité Routière,** un centre de ressources à la disposition des entreprises :
 - tél. 03 89 29 21 06 • www.securiteroutiere.gouv.fr •
- Le Conseil Général du Haut-Rhin,** une politique de sécurité routière visant à assurer la sécurité des personnes, notamment des salariés :
 - en aménageant le réseau routier départemental
 - en maîtrisant les impacts sur l'environnement et les paysages

• tél. 03 89 30 60 70 • www.cg68.fr •
- La Prévention Routière,** propose différentes actions pour gérer le risque routier :
 - le stage "Prévention des accidents en circulation", des diagnostics et des conseils
 - une sensibilisation des conducteurs et une formation complémentaire post-permis

• tél. 03 89 41 72 73 • www.preventionroutiere.asso.fr •
- L'Automobile Club Action +,** des solutions pour prévenir et maîtriser le risque routier professionnel, par exemple :
 - analyse préalable et expertise terrain pour évaluation des risques
 - stages théoriques et pratiques de conduite préventive sur pistes spécialement équipées ("la conduite attitude")

• tél. 08 21 74 11 11 • www.automobileclub.org •
- La CRAM Alsace-Moselle :** le partenaire institutionnel des entreprises pour la maîtrise des risques professionnels, propose par exemple :
 - des sessions d'information "Gérer la sécurité dans l'entreprise" destinées aux chefs d'entreprises
 - un outil d'analyse du risque routier en ligne

• tél. 03 88 14 33 00 • www.cram-alsace-moselle.fr •

la prévention du risque routier en entreprise :

DES PARTENAIRES POUR VOUS ACCOMPAGNER



Les accidents de la circulation ne sont pas une fatalité !

Des solutions existent pour maîtriser le risque routier en entreprise. Pour être durables, elles passent par un effort d'organisation et un véritable changement dans les pratiques et la culture de l'entreprise.

Chacun dans l'entreprise, dirigeants, cadres, salariés et leurs représentants, a un rôle à jouer pour rendre la route plus sûre.

Travaillons ensemble à préserver la santé et la sécurité de la première richesse de l'entreprise : les femmes et les hommes au travail.

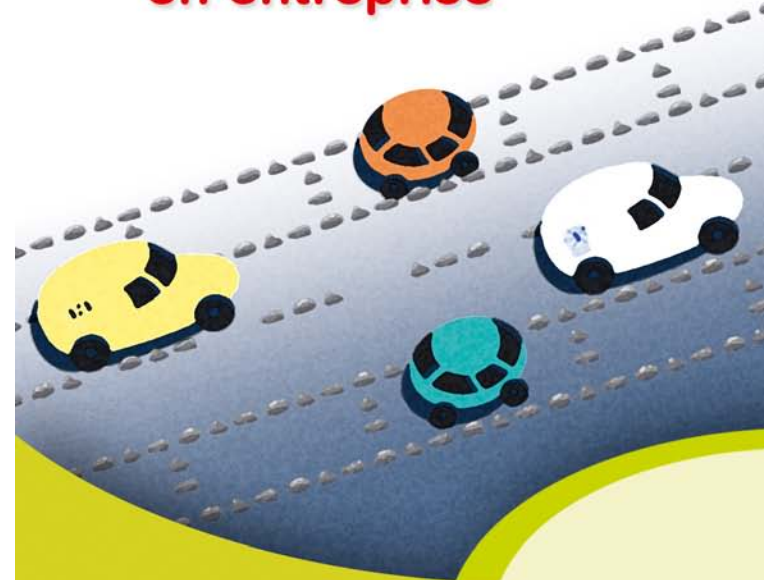


Bien d'autres prestataires peuvent aider les entreprises à mieux prendre en compte la prévention du risque routier professionnel ; certains sont déjà membres du Club d'entreprises PROSUR.

La charte PROSUR, les engagements des partenaires, la liste des membres sont en ligne sur : www.cram-alsace-moselle.fr.

eurostratégie*52897

la prévention du risque routier en entreprise



Ne rien laisser au hasard !

- une démarche pour vous guider
- des partenaires pour vous accompagner

la prévention du risque routier en entreprise :



LES RAISONS D'AGIR

La lutte contre l'insécurité routière est devenue une priorité nationale et tout le monde se réjouit que le nombre d'accidents de la route soit enfin orienté à la baisse.

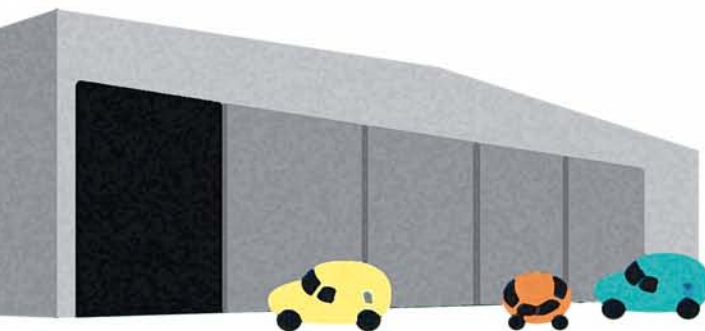
Dans les entreprises, les salariés sont directement concernés par le risque routier : ceux qui prennent la route pour se rendre à leur travail, ceux qui se déplacent pendant leur travail.

**Dans le Haut-Rhin
comme ailleurs en France,
les accidents de la route sont à l'origine de :**

- 60%** des accidents de travail mortels
- 20%** de l'ensemble des accidents du travail graves
- 18%** des journées perdues suite à un accident du travail

Dans de nombreuses entreprises, le risque routier est clairement le premier risque professionnel. Le risque routier n'est pas seulement l'affaire du conducteur, l'entreprise peut se donner les moyens de le maîtriser.

Objectif : aider les entreprises à repérer, à comprendre et à analyser les facteurs qui rendent un accident possible, étape indispensable pour mettre en place des moyens de prévention adaptés.



la prévention du risque routier en entreprise :

PASSER A L'ACTION

Pour passer à l'action, il n'y a pas de démarche standard : seule une **analyse préalable** des situations concrètes de circulation dans l'entreprise permet de définir des actions efficaces et durables. Chacun dans l'entreprise est concerné par cet état des lieux qui s'intéresse :

à l'organisation et aux conditions réelles des déplacements

- le mode de transport le plus sûr est-il privilégié ?
- les déplacements sont-ils rationalisés ?
- y a-t-il des règles internes sur la gestion des temps de déplacement ?
- ...

au choix des véhicules et à leur utilisation

- l'aménagement du véhicule est-il adapté à la mission ?
- dispose-t-il des équipements de sécurité ?
- bénéficie-t-il d'un entretien préventif régulier ?
- ...

à la communication lors des missions

- les conducteurs sont-ils informés sur les conditions de circulation (météo, travaux,...) ?
- un protocole pour gérer les communications téléphoniques avec les itinérants est-il en place ?
- existe-t-il un système de recueil des informations sur les accidents et les "presque accidents" ?
- ...

aux compétences et aux aptitudes des conducteurs

- les connaissances du Code de la route sont-elles actualisées ?
- les salariés sont-ils sensibilisés au risque routier, aux conditions de conduite, aux limites du conducteur et des véhicules, au chargement... ?
- ...

et à l'environnement, aux accès, à la signalisation, l'éclairage...



Cette vision d'ensemble du risque routier permet de dégager des priorités et d'engager **un plan d'action concerté**. Ce plan décrit la nature et le calendrier des actions dans ces domaines.

Pour inscrire durablement la démarche dans la gestion et la culture de l'entreprise, il est important :

- d'analyser tous les accidents et l'évolution de leurs caractéristiques
- de communiquer en interne sur le suivi des actions

